Réponse à la motion du Conseiller Kilian Duggan

Séance du Conseil communal du 6 décembre 2025

Pour un développement ambitieux des places d'accueil de jour des enfants

Motion

Au cours de la séance du Conseil communal du 9 décembre 2023, le Conseiller Kilian Duggan a déposé une motion ayant la teneur suivante :

« Mesdames, Messieurs,

La présente motion demande à la Municipalité de mettre en place un ambitieux plan de développement du réseau d'accueil de jour dans notre commune. En effet, les retours de la population montre qu'actuellement les besoins en matière d'accueil de jour ne sont absolument pas couverts. Par accueil de jour, il est entendu autant l'accueil préscolaire que parascolaire.

Trop longtemps, la Municipalité a manqué d'anticipation en la matière, ce qui entraine le déficit que nous connaissons actuellement. En effet, certains parents doivent patienter 3 ans environ pour obtenir une place en nurserie, nurserie qui accueille d'ailleurs les enfants jusqu'à 2 ans et demi, cherchez l'erreur !

Selon la dernière étude de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE)1, En 2025, la demande moyenne se situera à 1,9 jours de garde par enfants par semaine. Le dernier recensement disponible (2022) montre que 534 enfants de moins de 4 ans vivent dans notre commune. Ainsi, en 2025, la commune devrait être capable de proposer 1014,6 jours de garde par semaine. A l'heure actuelle, elle en offre 110.

Bien que ces calculs doivent être précisés par les services compétents et que certaines familles trouvent des solutions différentes (crèches d'entreprise ou privées, garde intrafamiliale,etc…), Ces chiffres montrent tout de même qu'actuellement, la commune ne répond qu'à 10% des besoins en matière d'accueil de jour préscolaire. Les mêmes conclusions peuvent d'ailleurs être faites pour l'accueil parascolaire.

Enfin, étant conscient que satisfaire l'entier de la demande relève du vœu pieu, il est nécessaire tout de même de constater que, si la commune ne prend aucune mesure rapidement, l'offre se verra d'autant plus dégradée, si tant est qu'elle puisse encore l'être. En effet, selon les estimations de la FAJE, la demande augmentera de 28,7% d'ici 2030, pour des raisons démographiques notamment.

Fort de ces constats et constatant également que notre exécutif n'en fait pas une priorité, cette motion demande à la Municipalité :

1. D'effectuer une projection des besoins à l'horizon 2035 ;

2. De proposer un plan de développement et d'investissements de l'accueil de jour des enfants qui permette, jusqu'en 2030, de rattraper le retard considérable pris par notre commune en la matière.

Lutry, le 24 octobre 2023

Pour le groupe des Verts & Indépendants,

Kilian Duggan »

Réponse de la Municipalité

Contexte

La FSEJ exploite actuellement 108 places d'accueil préscolaire dans 3 structures (29 places à la garderie des Moulins, 50 places à la garderie de la Toffeyre et 19 places à la nursery de la Toffeyre). Ces places sont actuellement occupées par 133 enfants, soit un rapport de 0,87 enfant par place, ou une place pour 1,23 enfant. Ces 108 places représentent 540 journées de garde par semaine, bien loin des 110 indiqués dans le texte de la motion.

Il est important de noter que les locaux de la garderie des Moulins présentent des défauts structurels et ne répondent plus aux normes actuelles du Canton. Des travaux de grande ampleur devraient être réalisés à moyen terme.

Au mois de septembre 2025, la liste d'attente de la FSEJ pour des places en préscolaire contenait 91 demandes.

Concernant l'accueil parascolaire, la dernière rentrée scolaire a montré que la FSEJ a pu répondre favorablement à la quasi-totalité de la demande.

Détermination du nombre de places supplémentaires nécessaires

La société Microgis SA a fourni en avril 2024 un rapport d'expertise à l'intention de la Municipalité sur les perspectives démographiques sur la Commune de Lutry et leur incidence sur la prise en charge préscolaire, scolaire et parascolaire.

Microgis estime que le besoin en parascolaire est actuellement couvert à hauteur de 94.8 %, grâce notamment à l'ouverture des UAPE de Savuit et de la Fontaine. De ce fait, et fort de la réalité du terrain, la Municipalité ne va pas mettre d'effort supplémentaire et ne prévoit pas de créer de nouvelles places en parascolaire. Tout au plus certains locaux libérés par les écoles suite à l'ouverture du collège de la Combe et ses 16 classes pourraient permettre de créer quelques places d'accueil parascolaire à moindres coûts. On pense en particulier aux pavillons de La Croix.

Il est souvent constaté que les parents s'inscrivent à plusieurs endroits en même temps pour maximiser leurs chances d'obtenir une place. Ce phénomène est constaté tant en préscolaire qu'en parascolaire. Certains parents, après avoir trouvé une solution alternative, ne retirent pas toujours leur demande auprès de la FSEJ, si bien que le besoin réel en préscolaire est sans doute légèrement inférieur aux 91 demandes en liste d'attente.

En termes de démographie, Microgis estime que le nombre d'enfants en âge préscolaire va atteindre un pic d'environ 415 enfants entre 2025 et 2035, puis va se stabiliser en position haute à 400 enfants dès 2035.

L'étude a mis en évidence le fait que les familles de la Commune ont des taux d'activité supérieurs à la moyenne cantonale. En tenant également compte des différents types de familles (monoparentale, les deux parents travaillent, un seul parent travaille, etc.) et du degré d'autochtonie de la population (part qui échappe à l'action institutionnelle du fait de la garde des proches des familles), Microgis estime que le besoin sur la Commune est de 45 places pour 100 enfants. En 2025, ce besoin se monte donc à 182 places.

La Commune de Lutry compte sur son territoire deux structures privées totalisant environ 40 places d'accueil préscolaire. Nous ne savons pas combien de ces places sont occupées par des enfants de Lutry, les garderies privées pouvant accueillir des enfants de n'importe quelle provenance.

Le nombre de places sur le territoire communal est actuellement d'environ 140 (98 à la FSEJ et environ 40 en privé). Le besoin est donc de **42 places**. Certaines familles ont sans doute placé leurs enfants dans des structures privées faute de place dans les structures de la FSEJ. On peut estimer qu'une partie de ces familles reviendra dans le système public si elles en ont la possibilité. Dans ce cas, il conviendrait de viser entre **50 et 60 places supplémentaires**.

Actions projetées

Afin de combler le manque de places préscolaire, la Municipalité travaille sur plusieurs axes.

Recherche de locaux existants

Depuis plusieurs années, la Municipalité est à l'affut de locaux à louer ou à acheter pour y créer de nouvelles structures. De tels locaux sont extrêmement rares sur notre territoire et souvent trop chers pour le but recherché. De plus, la transformation en garderie/nursery de locaux qui n'ont initialement pas été conçus dans ce but s'avère extrêmement onéreuse. Pour toutes ces raisons, la Municipalité a, au cours de cette législature, renoncé à l'achat d'un bâtiment qu'elle aurait pu destiner à de l'accueil préscolaire.

La Municipalité continue tout de même à explorer cette voie et maintient ses recherches. L'Unité Jeunesse et Cohésion sociale n'est actuellement pas suffisamment dotée pour accomplir cette tâche de manière intensive.

Construction sur des parcelles communales

La construction de nouvelles structures pourrait s'imposer comme la meilleure solution. Elle permet de construire en tenant compte de toutes les normes et exigences cantonales dès le début du projet.

La Commune de Lutry possède peu de terrain en zone constructible. Le Service Aménagement du territoire et bâtiments a réalisé un recensement de ces parcelles et évalué leur potentiel pour accueillir des structures d'accueil préscolaire. Deux parcelles ont été identifiées comme ayant un potentiel intéressant. :

- Parcelles 229 et 230 (Burquenet Sud), où une structure de 44 places pourrait être envisagée. Le plan de quartier accepté par la population de Lutry en 2019 avait été contesté jusqu'au Tribunal fédéral, qui a dernièrement rendu son verdict en déboutant les opposants. Le plan de quartier entre donc en force et la Municipalité a lancé une première étude afin de dessiner les contours d'un projet de construction sur ces parcelles. Il est cependant à craindre que la mise à l'enquête d'un projet suscite des oppositions qui vont forcément retarder toute nouvelle construction.

- Parcelle 4379 (route de La Croix, sous l'épicerie) où une structure pourrait être construite. La taille possible d'une telle construction n'a pas encore été évaluée. Le plan d'aménagement actuel restreint la possibilité de construction dans cette zone. Il faudrait attendre l'adoption du PACom I pour y construire un bâtiment plus conséquent. La Municipalité n'a pas encore décidé de l'utilisation qu'elle compte faire de cette parcelle.

Développement de l'accueil familial de jour

L'accueil familial de jour (plus connu sous le nom de « mamans de jour ») est en perte de vitesse dans plusieurs régions du Canton. Lutry ne fait pas exception, puisqu'elle ne compte plus aucune accueillante en milieu familial sur son territoire, contre trois il y a encore quelques années.

Il est cependant important de continuer à développer cet axe et de chercher une alternative souple et efficiente à l'accueil collectif, permettant idéalement d'associer la population à l'effort de prise en charge des enfants

La Municipalité réfléchit actuellement à la mise en place d'une formule novatrice sous la forme d'un accueil de jour mixte qui pourrait permettre, dans un lieu dévolu à cet effet, la prise en charge des enfants par des citoyennes et citoyens – dont de jeunes retraités – encadrés par des professionnels de l'éducation de la petite enfance. Il s'agirait là de temps de prise en charge courts, avec des horaires d'ouverture ciblés, de sorte qu'ils complètent le dispositif classique d'accueil collectif dans les créneaux horaires où la demande dépasse l'offre.

Planification indicative

Afin d'éviter de dépenser plusieurs centaines de milliers de francs pour réhabiliter la garderie des Moulins, la Municipalité privilégie la construction dès que possible d'une nouvelle structure préscolaire à Burquenet, plus grande que celle des Moulins. Cela permettrait de transférer la totalité des places des Moulins dans la nouvelle structure et de créer de nouvelles places. La construction d'une seconde structure, à la Croix ou dans un autre lieu, permettrait de créer les places nécessaires pour répondre à l'entier de la demande.

1. Construction d'une nouvelle structure de 44 places à Burquenet

2. Transfert de la garderie des Moulins dans la nouvelle structure

➔ 15 places préscolaires supplémentaires

3. Construction d'une nouvelle structure de 44 places dans un lieu à définir

➔ 44 places préscolaires supplémentaires

4. Transformation de la garderie des Moulins en UAPE ou pour de l'accueil familial mixete ou réaffectation des locaux pour d'autres usages

Il est cependant extrêmement hasardeux de déterminer un planning précis, tant la construction à Burquenet est dépendante du résultat d'une mise en l'enquête publique et du dépôt de potentiels oppositions et recours qui pourraient s'en suivre.

Ce planning d'intention est donc à prendre avec beaucoup de prudence.

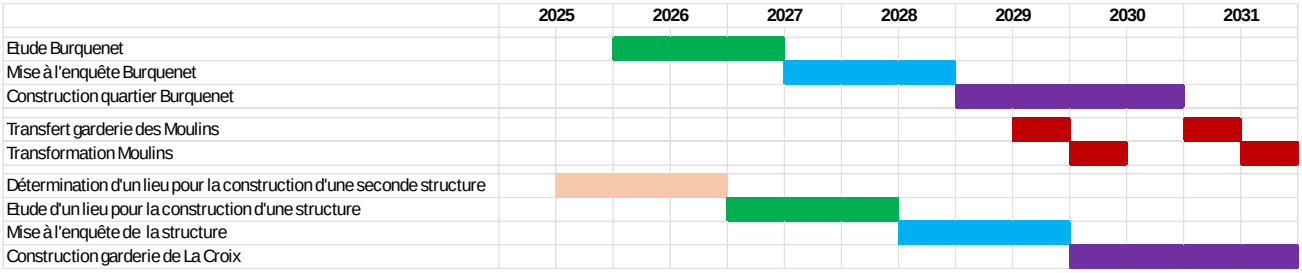

Incidences financières

Coût des travaux

A stade, il est impossible de chiffrer le coût des travaux. Ils seront reportés sur les loyers de la FSEJ qui exploitera ces structures.

Coûts d'exploitation

Les comptes 2024 de la FSEJ font apparaître une couverture de déficit par la Commune de CHF 1'434'000.- pour 98 places, soit CHF 14'627.- par place. Par une simple règle de trois, on peut estimer la charge supplémentaire pour 60 places à CHF 877'620.-. Ce montant inclut les coûts d'amortissements des constructions qui seront intégrés aux loyers que la Commune percevra de la FSEJ.

Conclusion

La Municipalité fait de la construction d'une nouvelle structure préscolaire sa priorité. Elle permettrait de créer des places supplémentaires à moyen et long terme à même de satisfaire l'entier de la demande à l'horizon 2031-2035.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité considère avoir répondu à la motion du Conseiller Kilian Duggan.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic | Le Secrétaire

Charles Monod | Patrick Csikos

Adopté en séance de Municipalité du 27 octobre 2025.

Municipal délégué : M. Alain Amy